**Liste des dépenses qui peuvent et ne peuvent pas être financées dans le cadre des projets CHM**

Dépenses éligibles pour autant qu’elles soient justifiées par des pièces justificatives originales (liste non-exhaustive) :

* Frais de production et de reliure de documents ;
* Frais bancaires (sur les versements effectués par l’IRScNB) ;
* Frais d’envois de documents via DHL… ;
* Location matériel didactique et informatique (beamer, laptop…) ;
* Location de salles de cours ou de conférence ;
* Frais d’hébergement de participants à des ateliers ;
* Indemnités (per diem) participants à des ateliers ;
* Indemnités personnes ressources ;
* Indemnités personnel de support logistique (chauffeur, personnel administratif, gardes…) ;
* Frais de transport et de carburant (sans exagérer évidemment) ;
* Frais de location de véhicule ;
* Frais de taxi ;
* Frais de connexion internet ;
* Frais d’achat de petit matériel de bureau (papier, toner, stylos, bloc de feuilles…) ;
* Pauses café ;
* Banderoles ;
* Frais de presse et de communication externe.

Dépenses non éligibles (liste non exhaustive) :

* Frais d’achat de vêtements et effets personnels ;
* Frais de réparation de véhicule utilisé en location.